



Affaire suivie par :
M. VALENTIN
Réf. : JMV/MG

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **Judi 4 Octobre 2018** à 19 H 30 à **Lièpvre**

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Claude ABEL, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Lièpvre,

M. Pierrot HESTIN
M. Denis PETIT
M. Pascal FEIL

Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines

M. Jean-Marc BURRUS
M. Rémy VOINSON
Mme Marie-Laure HUCK

Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines

M. Paul DROUILLON
M. Philippe JAEGI
Mme Bernadette WALLER
Mme Florence SAULAS
Mme Cathy ROSE
M. Patrick LAUGEL

Le Secrétaire du Conseil Communautaire,

M. Jean-Marc VALENTIN,
Directeur Général des Services

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Corinne SCHUTZ	procuration à Bernadette WALLER
Mme Nadège FLORENTZ	procuration à Jean-Marc BURRUS
Mme Agnès HENRICHS	procuration à Rémy VOINSON
Mme Marie-Christine SALBER	procuration à Marie-Laure HUCK
Mme Claudine EGERMANN	procuration à M. Pascal FEIL

Absents excusés :

M. Eric FREYBURGER
M. Jean-Pierre HESTIN
M. Pierre LEISY

ORDRE DU JOUR

- 367/2018 Adoption du procès-verbal de la séance du 05/07/2018
 - 368/2018 Installation d'un nouveau Conseiller Communautaire
 - 369/2018 Election du 2^{ème} Vice-Président
 - 370/2018 Fixation du montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
 - 371/2018 Désignation d'un administrateur de la SPL « Evènementiel en Val d'Argent »
 - 372/2018 Désignation d'un représentant (élu) à l'EPIC « Office de Tourisme du Val d'Argent »
 - 373/2018 Désignation d'un représentant au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent
 - 374/2018 Désignation de délégués au Syndicat Mixte Interdépartemental pour la zone d'activités de DANIELSRAIN
 - 375/2018 Désignation de délégués pour siéger au comité syndical du « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » (PETR) Sélestat – Alsace Centrale
 - 376/2018 RIT : Désignation d'un nouvel administrateur
 - 377/2018 Commission Locale de l'Eau du SAGE Giessen-Lièpvrette : désignation d'un représentant
 - 378/2018 PETR – Conseil de développement « Val d'Argent » - Nomination de nouveaux membres
 - 379/2018 Emprunt structuré – Modification de l'échéancier de versement de l'aide de l'Etat
 - 380/2018 Création d'un budget annexe « Assainissement »
 - 381/2018 SPL EVA : Co-organisation du Festival « C'est dans la vallée »
 - 382/2018 Rapport d'activités 2017 de la CCVA
 - 383/2018 SMICTOM : rapport annuel 2017
- Divers

Monsieur Pierrot HESTIN accueille l'assemblée réunie à la mairie de Lièpvre en précisant qu'il a notamment le plaisir d'accueillir le nouveau maire de Sainte-Croix-aux-Mines, M. Jean-Marc BURRUS.

Monsieur le Président remercie Monsieur Pierrot Hestin pour ces paroles de bienvenue et ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes, et notamment M. Jean-Marc Burrus qui est, depuis son élection au poste de Maire, déjà très actif à la CCVA.

Monsieur le Président passe ensuite au 1^{er} point de l'ordre du jour :

Administration Générale – Finances

Administration Générale

367/2018 Adoption du procès-verbal de la séance du 05/07/2018

Monsieur Claude ABEL rappelle les différents points examinés lors de la séance du 5 juillet 2018.

Sans observation sur le procès-verbal M. le Président propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la réunion du 05/07/2018.
Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)

Administration Générale

368/2018 Installation d'un nouveau membre du Conseil Communautaire

Le Président expose :

« Par courrier du 27 juillet 2018 M. le Préfet accepte la démission de Monsieur Claude SCHMITT de ses fonctions de maire de Sainte-Croix-aux-Mines et de son mandat de conseiller municipal.

Le remplacement de Monsieur Claude Schmitt à la CCVA doit être effectué selon les modalités de droit commun prévues à l'article L. 273-10 du Code Electoral.

Ainsi il sera automatiquement remplacé :

- En priorité par le conseiller municipal de même sexe figurant à la suite sur la même liste de candidats aux sièges de conseiller communautaire établie lors de l'élection de 2014 ;
- A défaut par le premier conseiller municipal de même sexe figurant sur la même liste de candidats que lui aux sièges de conseiller municipal et n'exerçant pas déjà un mandat de conseiller communautaire ;
- A défaut le siège sera appelé à rester vacant

Dans le cas présent il s'agit de Monsieur Jean-Marc BURRUS.

Monsieur Jean-Marc BURRUS a confirmé l'acceptation de ce poste de conseiller communautaire par mail en date du 14 aout 2018.

Le Conseil de Communauté,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Jean-Marc BURRUS

DECLARE que le Conseil Communautaire est composé dorénavant de :

***Pour Sainte-Marie-aux-Mines :**

M. Claude ABEL, Président de la CCVA
M. Paul DROUILLON, Vice-Président de la CCVA
Mme Bernadette WALLER,
M. Philippe JAEGI,
Mme Florence SAULAS
Mme Nadège FLORENTZ,
M. Eric FREYBURGER,
Madame Corinne SCHUTZ,
M. Patrick LAUGEL,
Mme Cathy ROSE

***Pour Sainte-Croix-aux-Mines :**

M. Jean-Marc BURRUS
Mme Marie-Christine SALBER
M. Rémy VOINSON
Mme Agnès HENRICHS
Mme Marie-Laure HUCK

***Pour Lièpvre :**

M. Pierrot HESTIN, Vice-Président de la CCVA
Mme Claudine EGERMANN,
M. Denis PETIT,
M. Pascal FEIL

***Pour Rombach-Le-Franc :**

M. Jean-Pierre HESTIN,
M. Pierre LEISY

Administration Générale – Finances

Administration Générale

369/2018 Election du 2^{ème} Vice-Président

Suite à la démission de Monsieur Claude Schmitt de tous ses mandats d'élu il y a lieu d'élire un nouveau 2^{ème} Vice-Président.

- **Candidat : Monsieur Jean-Marc BURRUS**
 - **Nombre de membres : 21**
 - **Nombre de votants : 18**
 - **Bulletins blancs : 0**
 - **Bulletins nuls : 0**
 - **Suffrages exprimés : 18**
- (Majorité absolue = 10 voix)

Résultat de l'élection au poste de 2^{ème} Vice –Président :

Monsieur Jean-Marc BURRUS : 18 voix

Est élu 2^{ème} Vice-Président de la CCVA à la majorité absolue : Monsieur Jean-Marc BURRUS

Monsieur Jean-Marc BURRUS tient à remercier ses collègues pour la confiance accordée.

Il précise qu'il assurera la présidence de la Commission Logement/Habitat, comme le faisait Monsieur Claude SCHMITT, et souhaite :

- Un respect et une équité entre chaque commune
- Le respect du rythme de chaque commune
- Une meilleure communication
- La création d'une commission « finances ».

Monsieur le Président tient à remercier Monsieur Jean-Marc BURRUS de bien vouloir s'impliquer dans l'habitat et indique que le bureau de la CCVA fait un premier travail sur les finances et que tous les élus sont invités en période d'élaboration budgétaire, avec notamment des réunions de la commission permanente consacrées au budget.

Administration Générale – Finances

Administration Générale

370/2018 Fixation du montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent le régime des indemnités de fonctions des élus locaux.

Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire des communes ; elles sont fixées par référence à une strate de population et à un pourcentage du montant correspondant à l'indice Brut terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a fixé par délibération en date du 14 Avril 2014 les indemnités de fonction de ses élus correspondant à la strate de population de 2014 comme suit :

- indemnité du Président : 48,75% de l'indice brut 1015
- indemnités des Vice-Présidents : 28,63% de l'indice brut 1015

Depuis la réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus a augmenté. Cet indice brut terminal a été majoré de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, la population au dernier recensement a baissé passant sous les 10 000 habitants.

Sans que cela constitue une obligation pour la collectivité (qui pourrait bénéficier de la strate définie lors de l'élection et ce jusqu'à la fin du mandat), il est proposé que les indemnités de fonction soient baissées en rapport à la strate de population des collectivités de 3 500 à 9 999 habitants correspondant à la situation actuelle soit :

- indemnité du Président : 41.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 1022 au 01/01/2017)
- indemnités des Vice-Présidents : 16.50% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 1022 au 01/01/2017)

Considérant que :

- Le montant total des indemnités versées ne doit excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale,
- Toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire référence à la strate de population correspondant au dernier recensement à savoir 3 500 à 9 999 habitants pour le calcul des indemnités de fonction des élus ;

FIXE, pour le Président, une indemnité au taux de 100% du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; le taux maximum autorisé pour cette strate étant de 41,25% ;

FIXE, pour les Vice-Présidents, une indemnité au taux de 100% du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; le taux maximum autorisé pour cette strate étant de 16,50% ;

DIT que les dépenses d'indemnités de fonction sont inscrites chaque année au compte 65 du budget de la communauté de communes

ANNEXE à la présente délibération un tableau récapitulatif de ces indemnités.

Délibération adoptée à l'unanimité (18 voix pour)

Administration Générale –Finances

Administration Générale

371/2018 Désignation d'un administrateur de la SPL « Evènementiel en Val d'Argent »

Lors de sa séance du 30 Novembre 2017 notre Conseil Communautaire avait désigné Monsieur Denis PETIT pour représenter la collectivité au Conseil d'Administration de la SPL EVA, aux côtés de Messieurs Claude SCHMITT et Pierrot HESTIN.

Suite à la démission de Monsieur Claude SCHMITT de tous ses mandats d'élu il y a lieu de désigner un nouvel administrateur.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Jean-Marc BURRUS pour représenter la CCVA au Conseil d'Administration de la SPL EVA, aux côtés de Messieurs Pierrot HESTIN et Denis PETIT

Délibération adoptée à l'unanimité (18 voix pour)

Administration Générale –Finances

Administration Générale

372/2018 Désignation d'un représentant (élu) à l'EPIC « Office de Tourisme du Val d'Argent »

Le Comité de Direction de l'OTVA est composé de 6 élus titulaires et de 6 élus suppléants désignés par la Communauté de Communes. Il est complété par ailleurs de 5 représentants titulaires et de 5 suppléants à proposer en accord avec les socio-professionnels du tourisme.

Suite à nos séances du 14 avril 2014 et du 30 novembre 2017 nous avons désigné les élus suivants comme représentants du Conseil Communautaire au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Val d'Argent :

Elus titulaires :

Claude ABEL
Jean-Pierre HESTIN
Pierrot HESTIN
Philippe JAEGI
Claude SCHMITT
Marie Christine SALBER

Elus suppléants :

Claudine EGERMANN
Pierre LEISY
Denis PETIT
Florence SAULAS
Rémy VOINSON
Bernadette WALLER

Suite à la démission de Monsieur Claude SCHMITT de tous ses mandats d'élu il y a lieu de désigner un élu titulaire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Jean-Marc BURRUS comme élu titulaire pour représenter la CCVA à l'EPIC « OTVA »

Délibération adoptée à l'unanimité (18 voix pour)

Administration Générale

373/2018 Désignation d'un représentant au Conseil de surveillance de l'Hôpital Intercommunal du Val d'Argent (HIVA)

Lors de sa séance du 14 Avril 2014 notre Conseil Communautaire avait désigné Monsieur Claude SCHMITT pour représenter la collectivité au Conseil de surveillance de l'HIVA, aux côtés de Monsieur Pierrot HESTIN.

Suite à la démission de Monsieur Claude SCHMITT de tous ses mandats d'élu il y a lieu de désigner un nouveau représentant.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Désigne Monsieur Jean-Marc BURRUS pour représenter la CCVA au Conseil de surveillance de l'HIVA, aux côtés de Monsieur Pierrot HESTIN

Délibération adoptée à l'unanimité (18 voix pour)

Administration Générale

374/2018 Désignation de délégués au Syndicat Mixte Interdépartemental pour la zone d'activités de DANIELSRAIN

Lors de sa séance du 14 Avril 2014 notre Conseil Communautaire avait désigné Messieurs Claude ABEL, Claude SCHMITT, Pierrot HESTIN et Patrick FEIL pour faire partie du Comité-Directeur du Syndicat Mixte de DANIELSRAIN.

M. Patrick FEIL n'étant plus conseiller communautaire et suite à la démission de Monsieur Claude SCHMITT de tous ses mandats d'élu il y a lieu de désigner 2 nouveaux représentants.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Désigne Messieurs Jean-Marc BURRUS et Denis PETIT pour représenter la CCVA au Comité-Directeur du Syndicat Mixte de DANIELSRAIN, aux côtés de Messieurs Claude ABEL et Pierrot HESTIN

Délibération adoptée par 17 voix pour et une abstention (Madame FLORENTZ)

Monsieur Pierrot HESTIN indique que ce dossier est important pour toute la vallée en général et Lièpvre en particulier : aussi, il propose la candidature de Monsieur Denis PETIT.
Aucun autre candidat ne se manifeste.

Administration Générale

375/2018 Désignation de délégués pour siéger au comité syndical du « pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Sélestat - Alsace Centrale ».

Monsieur le Président expose :

Suite à notre séance du 1^{er} décembre 2016 les 8 élus de la CCVA appelés à siéger au sein du comité syndical du PETR en tant que délégués syndicaux titulaires sont les suivants :

- ABEL Claude
- DROUILLON Paul
- FEIL Pascal
- HESTIN Jean-Pierre
- JAEGI Philippe
- PETIT Denis
- SALBER Marie-Christine
- SCHMITT Claude

Par ailleurs les délégués titulaires suppléants sont Messieurs Patrick FEIL et Pierrot HESTIN.

Suite à la démission de Monsieur Claude SCHMITT de tous ses mandats d'élu et au fait que Monsieur Patrick FEIL n'est plus conseiller communautaire il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire et un nouveau délégué suppléant.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Jean-Marc BURRUS comme délégué syndical titulaire supplémentaire appelé à siéger au sein du comité syndical du PETR aux côtés de Messieurs Claude ABEL, Paul DROUILLON, Pascal FEIL, Jean-Pierre HESTIN, Philippe JAEGI, Denis PETIT et Madame Marie-Christine SALBER .

DESIGNE Madame Marie-Laure HUCK comme délégué syndical suppléant appelé à siéger au sein du comité syndical du PETR aux côtés de Monsieur Pierrot HESTIN.

Délibération adoptée par 17 voix pour et une abstention (Madame N. FLORENTZ)

Administration Générale

376/2018 RIT : Désignation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration de la RIT est composé de 12 membres dont :

- 2/3, soit 8 représentants détenant un mandat électif
- 1/3, soit 4 représentants choisis parmi les utilisateurs du réseau ou parmi les personnes ayant une compétence financière ou technique spéciale.

Monsieur Constant ANTOINE ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal de Sainte-Croix-aux-Mines il y a lieu de le remplacer au CA de la RIT. Le Conseil Municipal de Sainte-Croix-aux-Mines dans sa séance du 24 septembre 2018 propose la candidature de Monsieur Daniel BUCKEL

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Daniel BUCKEL comme nouveau membre du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale de Télédistribution de la Vallée de Sainte-Marie-aux-Mines :

DECLARE que ce Conseil d'Administration est composé dorénavant de :

Commune de Sainte Marie aux Mines : Messieurs Philippe JAEGI et Ariel VAXELAIRE
Usager : Monsieur Patrice BENOIT

Commune de Sainte Croix aux Mines : Messieurs Daniel BUCKEL et Thierry CONRAUX
Usager : Monsieur Marcel HERMENT

Commune de Lièpvre : Messieurs Pierrot HESTIN et Jean-Paul MINGAT
Usager : Monsieur Pascal HUET

Commune de Rombach-le-Franc : Madame Marie-Rose FONTAINE et Monsieur Gabin FRAY
Usager : Monsieur Eric Peter

Délibération adoptée à l'unanimité (18 voix pour)

Administration Générale – Finances

Administration Générale

377/2018 Commission Locale de l'Eau du SAGE Giessen-Lièpvrette : Désignation d'un représentant

Le Président expose :

Par courrier du 13 juillet 2018 M. le Préfet du Bas-Rhin indique :

« La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Giessen-Lièpvrette a été fixée par arrêté préfectoral du 22 octobre 2012, modifié.

Le représentant actuel de la Communauté de Communes du Val d'Argent est Monsieur Pierrot HESTIN.

La durée du mandat des membres arrivant à échéance le 22 Octobre 2018 et afin de procéder au renouvellement de cette commission, je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître le nom du représentant de la Communauté de Communes du Val d'Argent dans les meilleurs délais.

Je vous rappelle qu'il n'y a plus lieu de désigner de suppléant en vertu de l'article R 212-31 du Code de l'Environnement »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE MONSIEUR PIERROT HESTIN pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Giessen-Lièpvrette

Délibération adoptée par 17 voix pour et une abstention (Monsieur Pierrot HESTIN)

Administration Générale

Administration Générale

378/2018 Désignation de nouveaux membres du Conseil de Développement du PETR Sélestat – Alsace Centrale à l'échelle de la Communauté de communes du Val d'Argent

Suite à la démission de deux membres du Conseil de Développement du PETR à l'échelle du Val d'Argent, il y a lieu de les remplacer.

Ainsi :

- Madame Éliane CEBOKLI serait remplacée par Monsieur Steve QUIRIN
- Monsieur Gaston FASSEL serait remplacé par Monsieur Eric DOLL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APPROUVE le remplacement des deux membres démissionnaires du conseil de développement « Val d'Argent » du PETR SELESTAT-ALSACE CENTRALE.

DESIGNE pour siéger au sein du conseil de développement intercommunautaire au titre de représentants du territoire de la Communauté de communes du VAL D'ARGENT :

- M^{me} Christine ANTOINE, association EN COULISSE,
- M. Gérard DELACOTE, retraité,
- M^{me} Linda DUCROCQ, professeure de vente,
- M. Gilles TISSOT, gérant de l'entreprise LASERJET,
- M^{me} Pascale VALLON, dirigeante Atelier LUCIOLE,
- M. Charles WAECHTER, administrateur Groupe SCHMIDT,
- M. Steve QUIRIN, informaticien,
- M. Eric DOLL, dirigeant de l'entreprise Chauffage Centr'Alsace

Délibération adoptée à l'unanimité (18 voix pour)

Administration Générale – Finances

Administration Générale

379/2018 Emprunt structuré – Modification de l'échéancier de versement de l'aide de l'Etat.

En date du 01/12/2016, la collectivité a délibéré pour accepter les conditions de refinancement de l'emprunt structuré nr MPH252580EUR de la caisse française de financement local.

Le Président a signé avec le représentant de l'Etat la convention nr 16246800395SFILRAE.

Sur le fondement de l'arrêté du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2015 pris en application du décret nr 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales, et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque, la collectivité peut bénéficier du versement en une fois du solde de l'aide restant dû.

Le service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque propose un avenant Nr 18246800395SFILRAE permettant un versement anticipé en une fois de l'aide pour le remboursement de contrats de prêts ou de contrats financiers structurés à risque. L'aide d'un montant total de 56 682.69 € sera répartie respectivement à hauteur de 34 119.36 € pour le Budget Général, de 2 055.53 € pour Budget Développement Economique et 20 507.80 € pour le Budget Annexe Tellure

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le président à signer l'avenant ci-joint.

Délibération adoptée à l'unanimité (18 voix pour)

Administration Générale –Finances

Administration Générale

380/2018 Création d'un budget annexe « Assainissement »

Par délibération nr 343/2018 du 05 juillet 2018, la Communauté de Communes du Val d'Argent a étendu ses compétences à l'assainissement à compter du 1^{er} novembre 2018.

Il est proposé la création d'un budget annexe intitulé « Assainissement ».

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un budget annexe nommé « Assainissement », ceci à compter du 01/11/2018;

DECIDE de ne pas assujettir ce budget annexe à la TVA

PRECISE que ce budget annexe suivra la nomenclature M49

Délibération adoptée par 12 voix pour, 5 contre (M. Jean-Marc BURRUS, Mmes Agnès HENRICHS, Marie-Laure HUCK, Marie-Christine SALBER, M. Rémy VOINSON) et une abstention (Mme Nadège FLORENTZ)

Monsieur le Président rappelle le contexte et l'historique de ce dossier.

Monsieur Pierrot HESTIN indique que la canalisation d'assainissement qui va jusqu'à Sélestat est entretenue par le SDEA : il estime très bien le travail réalisé. LIEPVRE n'a de plus jamais connu ni pollution ni manque d'eau depuis que le SDEA gère l'eau et l'assainissement de la commune.

Monsieur Jean-Marc BURRUS rappelle la séance du Conseil Municipal de Sainte-Croix-aux-Mines du 24 septembre 2018. Il indique qu'il votera contre cette délibération car cette précipitation n'est pas justifiée : on impose un rythme impossible à tenir : Monsieur Jean-Marc BURRUS demande où est le respect et l'équité dans ce dossier. Monsieur Jean-Marc BURRUS regrette qu'avec la règle de la majorité qualifiée Sainte-Marie-aux-Mines puisse imposer une décision si elle s'allie avec une autre commune.

Monsieur Philippe JAEGI rappelle que la loi NOTRE évoque l'inter-communalisation des services d'eau et d'assainissement depuis 2015.

Monsieur le Président comprend Monsieur Jean-Marc BURRUS qui prend le train en marche, indique que ce dossier avait été évoqué fin 2017 et rappelle la réunion sur ce sujet avec tous les élus et le SDEA en date du 26 juin dernier.

Afin d'annuler l'impact de la TVA sur le prix de l'eau à Sainte-Croix-aux-Mines, Monsieur Denis PETIT suggère qu'au 01 janvier 2019 le nouveau prix de l'eau intègre cet impact en le répartissant sur les trois autres communes.

Suite à une proposition de Madame Cathy ROSE, Monsieur le Président indique que les services de la Communauté de Communes du Val d'Argent et de la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines pourront prêter main forte aux services de Sainte-Croix-aux-Mines. Le SDEA a également proposé son aide, tout en sollicitant les élus de Sainte-Croix-aux-Mines qui devront arbitrer certains choix.

Monsieur le Président indique que ce dossier est l'affaire de tous : tout le monde doit se mettre au travail et aider la commune de Sainte-Croix-aux-Mines à passer ce cap.

Administration Générale – Finances

Administration Générale

381/2017 SPL « EVA » - Prestations pour le Festival C'est dans la Vallée – Octobre 2019

M. le Président expose :

« L'article 3 des statuts de la SPL « EVA » que nous avons approuvés le 29 janvier 2015 indique que la SPL « a pour objet de contribuer au rayonnement et au développement du Val d'Argent en concevant, organisant et développant des évènements économico-touristiques de notoriété locale, départementale, régionale, nationale et internationale ».

La SPL exerce ses activités pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire, en exécution de conventions de prestations intégrées passées avec ceux-ci s'inscrivant dans le cadre des relations « in house ». En effet la SPL ayant le statut de quasi-régie, les conventions conclues entre elle et la collectivité sont passées sans mise en concurrence.

Dans ce cadre je vous propose de demander à la SPL d'effectuer des prestations pour l'association Compagnie Rodolphe Burger dans le cadre du Festival « C'est dans la Vallée » prévu en Octobre 2019.

Notre collectivité ne versera pas de rémunération à ce titre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de demander à la SPL « EVA » d'effectuer des prestations pour l'association Compagnie Rodolphe Burger dans le cadre du Festival « C'est dans la Vallée » prévu en Octobre 2019

Délibération adoptée à l'unanimité (18 voix pour)

Monsieur Pascal FEIL demande s'il ne faudrait pas avoir l'avis de la commission culture afin d'être sur que celle-ci accorde bien une subvention à cette manifestation.

Monsieur le Président indique que la Commission Culture sera certainement sollicitée par la Compagnie Rodolphe BURGER pour l'octroi d'une subvention.

Administration Générale – Finances

Administration Générale

382/2018 Rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes du Val d'Argent

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre de chaque année. Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Le Conseil de Communauté,

APPROUVE la présentation faite du rapport d'activité 2017 de la Communauté de communes.

Délibération adoptée à l'unanimité (18 voix pour)

Monsieur le Président estime que l'on peut être fier du travail réalisé.

Monsieur Jean-Marc BURRUS indique qu'il aurait fallu mettre les finances en premier, car c'est en fonction d'elles que l'on définit une politique.

Monsieur le Président indique qu'il est aussi intéressant de connaître les actions et ensuite ce qu'elles coûtent à la fin du document.

Administration Générale – Finances

Administration Générale

383/2018 SMICTOM : Rapport d'activités 2017

Le Président expose :

« Par courrier du 29 juin 2018 M. le Président du SMICTOM d'Alsace Centrale précise que le rapport annuel de ce syndicat est téléchargeable sur le site internet du SMICTOM et souhaite que lui soit adressée la délibération de prise de connaissance de ce rapport »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2017 du SMICTOM d'Alsace Centrale

Le Conseil prend acte.

POINTS DIVERS

A. 11 NOVEMBRE 2018

Monsieur le Président indique que les maires ont souhaité une seule manifestation d'envergure intercommunale pour marquer le centenaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

B. ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT

Monsieur Paul DROUILLON évoque le mail de Monsieur Jean-Pierre HESTIN au sujet de son élection et rappelle qu'il a exposé les motifs de sa candidature lors du Conseil Communautaire du 12 avril 2018 : il suffit de relire le procès-verbal de cette séance.

C. DEVIATION SAINTE CROIX AUX MINES – LIEPVRE SUPPRESSION DES ZONES D'ARRET

Suite à une intervention de Monsieur Philippe JAEGI, Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes du Val d'Argent sollicitera des précisions pour connaître le motif de ces suppressions.

D. DEGATS DE GIBIER

Monsieur Pierrot HESTIN déplore les hectares de prés dévastés : les chasseurs interviennent, les lieutenants de louveterie aussi.

Monsieur Pierrot HESTIN souhaite une battue intercommunale.

Monsieur le Président précise que l'autorisation des tirs de nuit est prolongée jusqu'au 30 octobre et qu'il a co-signé la lettre de Madame le Maire d'AUBURE qui demande l'arrêt de l'agrainage.


Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 H 15.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Marc VALENTIN

Le Président,



Claude ABEL